

Nom de l'école :	École de l'Harmonie (Monseigneur-Robert)	
Nom de la direction :	Julie Vallée, directrice et Marie-Josée Dubé, directrice adjointe	
Année scolaire :	Analyse de l'année 2021-2022 et planification pour 2022-2023	
Approbation du CÉ	Ce plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement de l'école de l'Harmonie le 7 novembre 2022.	
Nom du coordonnateur :	Angela Lavallée (TÉS)	
Membres du comité Plan de lutte de notre école :	Angela Lavallée (TÉS), Marie-Josée Dubé (direction adjointe)	
Mandat du comité pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour 2022-2023 :	<p><b>Les objectifs annuels sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder à jour les informations pertinentes;</li> <li>• Ajuster le plan de lutte au besoin;</li> <li>• Intervenir rapidement si des situations de violence et d'intimidation se produisent;</li> <li>• Transmettre l'information à tous les parents, les élèves et le personnel de l'école sur le plan de lutte pour contrer l'intimidation;</li> <li>• Faire de la sensibilisation sur l'importance de lutter contre la violence et l'intimidation auprès de tous les membres du personnel, de nos élèves et de leur famille.</li> </ul>	<p><b>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire deux rencontres annuelles (direction adjointe et TÉS) pour le suivi du plan;</li> <li>• Remettre aux parents le dépliant contre l'intimidation par le biais de l'agenda et le déposer sur le site de l'école;</li> <li>• Mettre en place un système qui permet aux enfants de dénoncer facilement (boîte aux lettres, fiches de dénonciation sur le site de l'école et en papier près de la boîte aux lettres, fournir une adresse courriel aux élèves pour rejoindre la TÉS);</li> <li>• Ateliers sur le civisme dans les classes, animés par Louise Lapointe, AVSEC;</li> <li>• Tournée des classes par la TÉS au début de l'année scolaire pour discuter des actions à poser afin de contrer l'intimidation et la violence, pour présenter le protocole ainsi que le plan de lutte;</li> <li>• Rappels à faire par la TÉS pour les groupes concernés;</li> <li>• Tournée des classes de 6e année à l'hiver par la policière-école pour parler de la cyberintimidation et de la prévention sur le Web;</li> <li>• Ateliers pour la gestion des conflits <b>au besoin</b>.</li> </ul>

## PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE - PROJET ÉDUCATIF - STRATÉGIE LOCALE D'INTERVENTION

Le plan de lutte de l'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, s'inscrit dans l'une des missions éducatives de l'école, soit celle de socialiser, pour apprendre à vivre ensemble. Il s'inscrit également dans l'orientation 5.1 de la Politique de la réussite éducative qui dit que l'école doit offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes (p. 57). Ce plan répond également à l'obligation de chaque établissement d'enseignement public ou privé d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence comme le stipule la Loi sur l'instruction publique, afin de prévenir et de combattre l'intimidation et la violence à l'école. Ce plan d'action vient aussi s'appuyer sur la valeur de bienveillance du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries ainsi que les valeurs de respect, de bienveillance et d'altruisme de notre projet éducatif, de même que la stratégie locale d'intervention du ministère de l'Éducation.

### DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, est située dans un milieu socioéconomique de niveau 2. Le bâtiment est situé au 769, avenue de l'Éducation.

L'école dessert en tout 338 élèves.  
Nous avons 14 classes avec une clientèle sélectionnée qui suivent le programme primaire du BI. Il y a 18 plans d'intervention en 2022-2023, répartis de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

L'école possède un système d'encadrement en lien avec son code de vie. Des ateliers supplémentaires de sensibilisation et de prévention sont offerts par la TÉS au besoin. Il y a un comité de la vie étudiante, une équipe de la ligue d'improvisation et des activités parascolaires (ces activités ont été offertes en partie en 2021-2022 à cause de la COVID-19. Nous souhaitons les offrir à nouveau 2022-2023 si la situation le permet).

### DESCRIPTION ET MOBILISATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

L'équipe est composée de 14 titulaires et 5 spécialistes ainsi que d'un service d'orthopédagogie à 40 %.

Il y a deux professionnelles à Monseigneur-Robert en 2022-2023, soit une orthophoniste à 20 % et une psychologue à 20 %.

Nous avons également une technicienne en éducation spécialisée (TÉS) à raison de 20 heures par semaine. Ce service peut être bonifié ponctuellement cette année pour travailler sur le bien-être des élèves en contexte de post pandémie (gestion du stress, de l'anxiété...)

Nous agissons en prévention en sensibilisant tout le personnel afin de les outiller face à l'intimidation et la violence.

La direction adjointe fait la présentation du plan de lutte et du protocole, ainsi que du dépliant à l'équipe-école et aux membres du personnel chaque année.

Nous assurons, au besoin, la communication avec nos partenaires (ex. transport scolaire, brigadiers, etc.).

## DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Nous avons 334 élèves qui fréquentent le service de garde cette année. Il y a 16 éducateurs, une éducatrice classe principale et une technicienne. Les règles de vie du service de garde sont harmonisées avec celles de l'école et le protocole d'intimidation et de violence est le même. Si une telle situation se présente, elle sera gérée par la technicienne en service de garde, la TÉS école, ainsi que la direction adjointe.

## ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION EN 2021-2022

L'analyse du sondage fait au printemps 2022 auprès de 147 enfants, de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, nous permet de dégager les constats suivants :

- La majorité des élèves sondés, soit 94 % (98 % en 2019-2020 et 94 % en 2020-2021), se sentent en sécurité dans l'école;
- 3 % disent avoir vécu de la violence verbale de façon plus régulière (6 % en 2019-2020 et 3 % en 2020-2021);
- 3 % disent avoir vécu de la violence sociale de façon plus régulière (6 % en 2019-2020 et 4 % en 2020-2021);
- 0 % disent avoir vécu de la violence physique de façon plus régulière (3 % en 2019-2020 et 1 % en 2020-2021);
- 0 % disent avoir vécu de la violence électronique de façon plus régulière (1 % en 2019-2020 et 0 % en 2020-2021).

Nous constatons que les manifestations de tout type de violence ont encore diminué en 2021-2022 comparativement aux années précédentes. Nous continuerons de combattre la violence et l'intimidation afin d'arriver à enrayer complètement ses manifestations de façon régulière en travaillant en prévention.

## APRÈS ANALYSE, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE ÉCOLE

### FORCES

- La mobilisation de l'équipe-école;
- Les ateliers de prévention et de sensibilisation dans les classes;
- La sensibilisation auprès des familles par le biais de l'agenda et du site-école;
- Le développement des habiletés sociales et de stratégies de résolution de conflits;
- Accompagnement et formation par l'organisme *ESPACE région de Québec* qui vise à prévenir toute forme de violence faite aux enfants.
  - Ateliers offerts à tous les élèves de l'école (accent mis sur l'intimidation entre les jeunes);
  - Ateliers offerts aux enseignants, aux éducateurs du service de garde, à la secrétaire, la TÉS de l'école ainsi que la direction;
  - Conférence en virtuel offerte aux parents en soirée.

### VULNÉRABILITÉS

- Lors des pauses et des récréations;
- Lors des jeux à l'extérieur sur la cour.

**APRÈS ANALYSE, VOICI LES PRIORITÉS RETENUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE**

Maintien de toutes les actions prévues dans le plan afin de sensibiliser les jeunes aux problèmes de violence et leur donner des moyens pour combattre la violence autour d'eux s'il y en a.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :

- Respect
- Bienveillance/Altruisme
- Créativité

Les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école :

- Sensibilisation faite auprès des membres du personnel, des élèves et des parents
- Interventions rapides pour faire cesser les manifestations de violence ou d'intimidation
- Implication de l'ensemble du personnel
- Ateliers de prévention : développement des habiletés sociales et gestion des conflits sans violence

**Section 2**

<b>Actions</b>	<b>Personne(s) responsable(s)</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>échéancier</b>	<b>remarques</b>
<b>2.1 Mesures de prévention</b>				
1-Ateliers de prévention dans les classes	TÉS	Tous les élèves		
2- Présentation du plan de lutte et du protocole aux membres dupersonnel	Direction adjointe	Membres du personnel		
3-Système de renforcement positif école (Mention Coup de cœur)	Tous les membres du personnel	Tous les élèves		
4-Ateliers sur le civisme réalisé par Louise Lapointe (AVSEQ)	AVSEC	Tous les élèves		
5-Atelier au 3 <sup>e</sup> cycle de prévention (intimidation et cyberintimidation)	Policière-école	Élèves 3 <sup>e</sup> cycle		

<b>2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents</b>				
Ajout du protocole et du dépliant sur le site de l'école	Direction	Parents, élèves		
Ajout de la fiche « Arrêtons l'intimidation » dans l'agenda	TÉS école, enseignants, direction	Parents, élèves		
Distribution du dépliant aux nouveaux parents	Direction	Parents, élèves		
<b>2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle</b>				
Boîte aux lettres et formulaire pour dénoncer l'intimidation	TÉS école	Tous les élèves		
Billet de déclaration confidentielle rempli par l'élève	TÉS école	Tous les élèves		
Courriel de la TÉS : mgrrobert.tes@csdps.qc.ca. À partir du 24 août 2022, ce courriel sera remplacé par mgrrobert.tes@cssps.gouv.qc.ca	TÉS école	Tous les élèves		
<b>2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence</b>				
Billet de déclaration confidentiel rempli par l'élève	TÉS école, direction	Élèves, parents		Le billet de déclaration sera déposé dans une boîte aux lettres En personne, par téléphone ou courriel
Informé un adulte de confiance dans l'école	Tous les membres du personnel	Élèves, parents		
<b>2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte</b>				
Mesure d'aide en soutien à la victime et aux témoins d'intimidation selon le protocole établi	TÉS école, direction Tous les membres du personnel	Élèves, parents	Selon le protocole	Voir le protocole d'intimidation et de violence
<b>2.6 Suivi donné aux plaintes</b>				
Nous avons deux tableaux qui expliquent les étapes à suivre pour l'élève cible, pour l'élève auteur et pour l'élève témoin s'il y a lieu, ainsi que leurs parents	TÉS école, direction Tous les membres du personnel	Élèves, parents	Selon le protocole	Voir le protocole d'intimidation et de violence

### **Section 3 Sanctions (insérer le protocole de l'école)**

Voir annexe et site internet de l'école.

**Section 4 Responsabilité de la direction****Actions****La direction de l'école s'engage à :**

Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, de leurs parents et de tout le personnel de l'école.

Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.

Effectuer les suivis qui s'imposent.

Rencontrer l'élève cible, l'élève auteur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé.

Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité.

Offrir du soutien à l'élève cible, à l'élève auteur et à l'élève témoin s'il y a lieu et en informer leurs parents (TÉS ou autre selon le besoin).

Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.

Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.

Transmettre au secrétariat général du centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes.

La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève auteur.



Signature de la direction adjointe

30 juin 2022

Date :